



Poussan, le mardi 29 juin 2021

Florence SANCHEZ,
Maire de Poussan

A

L'attention des directrices d'écoles

Affaire suivie par :
Sabrina IBANEZ
Cheffe du Service Enfance et
jeunesse
Mail : sej@ville-poussan.fr
04-67-43-78-44

Objet : Organisation et affectation scolaire

Mesdames,

La commission d'affectation scolaire s'est réunie le 2 juin 2021 jour concernant les affectations de la prochaine rentrée 2021-2022 et le traitement des dérogations.

L'objectif principal est de permettre à chaque enfant scolarisé sur une de nos écoles primaire une qualité d'apprentissage et un accompagnement vers l'autonomie.

Après concertation des membres de la commission (chefs d'établissements scolaires, techniciens, et élus municipaux) le collectif à l'unanimité a rendu ses décisions concernant les demandes d'affectations. Par ailleurs le mercredi 30 juin 2021, les membres de la commission définissent à l'unanimité que les prochaines affectations scolaires prendront en compte l'effectif par classe pour attribuer les nouvelles demandes de scolarisation et non plus la moyenne générale de chaque établissement scolaire. Ainsi un comparatif d'effectif par niveau sera effectué avant décision d'affectation pour toutes nouvelles demandes.

Florence SANCHEZ,
Maire de POUSSAN,

Sophie CHAUZY,
Cheffe d'établissement scolaire (VH)

*Par délégation de fonction
S. Daruiguy-Garcia*

Martine DOMERGUES
Cheffe d'établissement scolaire (BX)

Emmanuelle BALDIT
Cheffe d'établissement scolaire Maternel
(BX)